

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Haillan - Aeroparc - Steris surgical technologies SAS - Création d'un siège social et relocalisation - Aide à l'immobilier - Décision - Autorisation

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	STERIS Surgical technologies SAS
Activité de l'entreprise	Leader Mondial des technologies de stérilisation, de décontamination et fournisseur de matériel chirurgical
Commune concernée par le projet	Le Haillan
Intégration dans un projet stratégique ou préciser la zone d'activité	Aéroparc Le Haillan
Emplois actuels	100 à l'ouverture du site
Créations d'emplois prévues	250 personnes à 3 ans
Nature du projet : (innovation, implantation, diversification relocalisation, création, extension....)	Relocalisation
Surface : terrain + SHON (si immobilier)	Terrain 27 500 m ² Bâtiments 7 915 m ² (possibilité d'extension de 6 929 m ²)
Respect du développement durable : HQE, BBS	HQE
Montant de l'investissement	8 000 000 € H.T
Montant de la subvention CUB	300 000€

***Historique :**

Créée en 1987 aux Etats-Unis, la société Steris était spécialisée, lors de sa création, dans le développement, la production et la vente de stérilisateur d'endoscopes souples. Aujourd'hui, la société est présente dans 3 secteurs la santé (blocs opératoires et salles de lavage/stérilisation), la pharmacie et les services de stérilisation.

La société s'est installée en France en 2005 en rachetant à la société FHSURGICAL basée à Orléans.

Sur le plan juridique, la société Steris est une SAS au capital social de 11 799 830 € détenu par l'actionnaire SSTH.

* Activité :

La société Steris conçoit et fabrique du matériel de stérilisation, de décontamination ainsi que toutes les fournitures chirurgicales comme les tables d'opération, l'éclairage...

L'entreprise couvre aujourd'hui plusieurs pays européens : France, Espagne, Italie, Bénélux.

La clientèle est constituée d'établissements de santé publique et privée.

La concurrence est représentée par les principales marques suivantes : Getinage/Maquet, Drägen, Storz, Olympus...

En s'adressant directement aux professionnels la société Steris bénéficie d'une plus grande réactivité sur son marché.

* Moyens :

La société Steris réalise son activité dans des bâtiments d'environ 3200 m² sur plusieurs sites et situés à Pieterlen en Suisse, à Leicester en Angleterre, et à Orléans.

Sur le plan humain, l'entreprise compte un effectif de 204 personnes :

* Éléments financiers :

€	31/03/2010	31/03/2009 (12 mois)	31/03/2008 (18 mois)
Chiffre d'affaires	18 539 342	18 477 462	18 921 423
Résultat d'exploitation	1 339 368	1 957 037	1 419 503
Résultat financier	-2 255	-51 018	-138 022
Résultat net	1 051 194	1 256 463	1 539 371
Fonds de roulement	10 463 192	10 232 681	8 134 093
Besoin en fonds de roulement	9 784 977	10 206 651	7 864 312
Trésorerie	678 215	26 029	269 783
Fonds propres	14 217 476	13 166 479	7 746 016
Total passif	20 452 571	21 019 083	19 950 283
Dividendes	0	0	0

Le chiffre d'affaire est constant sur les trois derniers exercices.

Le résultat est en légère baisse de -17.4%. La structure bilantielle est très saine : le niveau des fonds propres est très élevé (FP/total bilan=69.5%) l'endettement est maîtrisé à 4% du CA. La trésorerie est positive et bien orientée.

La politique du groupe est de ne pas prélever de dividendes pour réinvestir dans l'entreprise et augmenter les fonds propres.

La situation financière est très bonne et très bien orientée.

PROJET DE DEVELOPPEMENT

La société Steris est bien implantée sur son marché. Elle ambitionne aujourd'hui de se développer sur l'ensemble de l'Europe.

La société Steris a des contraintes de développement liées notamment à la complexité de son organisation géographique. En effet elle dispose de 3 sites industriels et d'un siège européen ce qui engendre des coûts et une certaine inefficacité.

C'est pourquoi la société Steris a décidé de regrouper ses 4 sites en 2 centres d'excellence : un centre pour les consommables à Leicester en Angleterre et un centre biens d'équipement, siège européen, et l'activité Santé au Haillan.

Ce projet permettra à la société Steris de développer rapidement des produits innovants, d'accroître l'efficacité de la production, d'optimiser la prise de décision, d'attirer les meilleurs talents et d'aider à la vente avec un show-room

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, la société Steris doit se doter d'un nouveau bâtiment industriel d'une surface d'environ 2635 m² pour les bureaux et le show-room et d'un atelier de 3000 m² qui sera construit sur la zone d'activité Aéroparc de la commune du Haillan. Les effectifs actuels d'une centaine de personnes évolueront vers 150 personnes à la fin de l'année 2012 et 250 personnes à trois ans.

Le coût total de l'opération immobilière s'élève à 8M € H.T.

S'agissant d'une construction neuve sans référentiel applicable, l'entreprise pratiquera un traitement optimisé des 14 cibles inhérentes à la démarche HQE.

L'intérêt de l'implantation d'une telle société sur le site de l'Aéroparc concerne les synergies qui pourront se produire entre les entreprises maîtrisant des technologies innovantes et le caractère high tec de l'activité de Steris . Egalement, ce lieu d'implantation se justifie par le fait qu'il contribue au développement de nouvelles filières et à l'émergence de nouveaux métiers avec des services aux entreprises (pépinière, technopole, accueil temporaire d'activités).

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En € HT	Ressources	En € HT
Construction bâtiment	7 170 000	Prêt bancaire	5 710 000
		Autofinancement	1 090 000
VRD + travaux sur parcelles	830 000	Conseil Régional	700 000
		Conseil Général	200 000
		Communauté Urbaine	300 000
TOTAL	8 000 000	TOTAL	8 000 000

Ainsi, sur l'assiette éligible de 8M €, la contribution des collectivités s'élèvera à 15% de l'assiette, soit la somme de 1 200 000 €, répartie entre elles de la manière suivante :

CRA : 58.33%

CG33 : 16.64%

CUB : 25%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n°1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5

VU le décret n°2007- 1282 du 28 août 2007

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que la SAS Steris est une entreprise spécialisée dans les technologies de stérilisation, de décontamination et fournisseur de matériel chirurgical,
- que ce projet permettra à l'entreprise de poursuivre son développement,
- que l'entreprise envisage la création de 188 emplois sur 3 ans,
- que le montant total de l'investissement immobilier est estimé à 8M€HT, objet de la demande.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution à l'entreprise Steris d'une subvention de 300 000€ pour la réalisation de son projet immobilier est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise Steris.

Article 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA01, CRB D100 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2010